

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 2 MARS 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Invités :

- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h09.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1942-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Fauchage des routes 2019
 - b. Balayage des rues – printemps 2019
 - c. Étude de caractérisation de l'immeuble pour l'amiante – 219, rue principale
 - d. Rapport de vétustés des CVAC – 219, rue principale
 - e. Inspecteur municipal adjoint – firme MCG
 - f. Honoraire professionnel – rapport sur l'état des lieux du bureau municipal
 - g. Travaux de rénovation de la salle Éric-Côté
 - h. Commissaire à l'assermentation
14. Demandes
 - a. Association des personnes proches aidantes BNY – demande de don
15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Nomination mandataire vente pour taxes
 - c. Conseil municipal d'avril – modification de la date

- d. RÉCIM – projet de réaménagement du bureau municipal
 - e. Primeau
 - f. Ministère des transports du Québec – permis travaux d'égout et de voirie
 - g. MTQ – demande pour changer le ponceau #3933-5
16. Affaires nouvelles
- a. Félicitations pour l'organisation du Festival d'hiver et le souper canadien
17. Règlements
- a. Avis motion – règlement d'emprunt bibliothèque
 - b. Avis de motion – règlement sur les compteurs d'eau
 - c. Règlement général harmonisé
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2019.

ADOPTÉE

Rés.1943-03-19

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen informe les conseillers que le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) fera une tournée des conseils municipaux au printemps pour informer ceux-ci des derniers développements.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 février 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton est venue faire les vérifications et recueillir les informations en vue de la préparation des États financiers 2018 les 12, 13 et 14 février dernier ;

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont confirmé que les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets recevront une subvention de 27 597\$ pour la mise en commun des services d'un inspecteur municipal.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le service incendie de la MRC de Bécancour a reçu une subvention de 166 000\$ pour l'achat d'un camion qui sera adapté pour les terrains accidentés. Un comité sera formé pour l'achat de celui-ci.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

Le projet la Lecture j'en mange a débuté en février ;

Le projet Yoga-lire a fait l'objet d'un reportage télévisé de Radio-Canada Mauricie le 21 février dernier.

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

Un bilan des projets qui ont eu lieu en 2018 a été fait ;

Deux comités de travail seront formés en 2019. Un premier pour le projet des panneaux historique pour trouver un concept original et peu coûteux pour répondre à la fois aux exigences du ministère et aux contraintes budgétaires. Le second comité,

formé pour la conceptualisation finale du projet Art MédiAction, devra être composé d'élus et d'artistes/artisans.

c. Régie de la gestion des déchets

La RIGIDBNY effectuera elle-même un relevé du nombre d'unités de logement dans chacune des municipalités pour s'assurer que le nombre est exact ;

La RIGIDBNY offrira une promotion d'achat uniquement pour les bacs de recyclage et travaillera au cours de l'année à une stratégie visant à évaluer la possibilité que tous les bacs soient vendus par la Régie de sorte à établir un modèle unique, ceci facilitant les réparations (moins d'inventaires de pièce) et de limiter le service de réparation uniquement aux bacs vendus par la Régie. Le coût des bacs serait de 60\$;

Un projet-pilot pour le recyclage du matériel d'écriture (crayons, stylos, porte-mines, marqueur, surligneurs) sera effectif cette année à la papeterie Sagittaire et la Papeterie St-Laurent;

La période de probation de Mme Isabelle Deschênes est terminée. Elle a été nommée officiellement directrice générale et secrétaire-trésorière.

d. Régionalisation de l'aréna

Une rencontre a eu lieu concernant le détail des travaux qui ont été effectués à l'aréna. Un rapport sera remis sous peu aux municipalités avec le détail des coûts.

e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

La 8^e édition du Festival d'hiver a eu lieu le 2 mars dernier. Une centaine de personnes ont assisté à l'événement ;

Environ 80 personnes étaient présentes au souper canadien qui a eu lieu le 9 février.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1944-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 68 494.62 \$:

Fournisseurs	Description	Montant
ADMQ	Inscription congrès 2019	677,21 \$
Bernard Demers	Déneigement dépanneur	45,99 \$
Buropro Citation	Achat de livres	69,14 \$
CNESST	Ajustement CNESST 2018	424,78 \$
Coop de Parisville	Achat d'un coupe-froid salle Éric-Côté	10,10 \$
Coopérative d'aqueduc du 5e rang	Remboursement taxes d'aqueduc 2019	3 505,00 \$
Copibec	Licence bibliothèque 2019	28,74 \$
Créations Joeblo	Confection de tabliers pour le projet la Lecture j'en mange	68,97 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau	226,27 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement - mars 2019	7 119,25 \$
Financière Banque Nationale inc.	Intérêt dettes à long terme pour le Règlement d'emprunt 2009-02	5 771,40 \$
Fondation Lucie et André Chagnon	Achat d'un croque-livre	240,68 \$
Grand Conseil de la Nation Wabanaki	Honoraires professionnels pour études changement du gros ponceau dans le rang Sainte-Cécile	2 242,59 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres	57,65 \$
Hélène Lambert	Ménage février 2019	198,75 \$
Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	127,74 \$
Industrielle Alliance	RVER février 2019	415,11 \$
Isabelle Massey	Atelier de henné	250,00 \$
Jean-Marie Dionne	Remboursement frais de déplacement comité culturel	19,20 \$

Le Sagittaire	Impression pour la Lecture j'en mange et Info-Cécilois et achat de papeterie et produits de nettoyage	387,91 \$
Les éditions juridiques FD	Demande de permis combinée	196,27 \$
Librairie Renaud-Bray	Achats de livres	179,13 \$
Lyne Richard	Achat d'équipement et temps pour le projet la Lecture j'en mange	1 088,57 \$
Marché Port-Royal	Achat d'aliments pour la Lecture j'en mange	842,45 \$
Martin Morissette	Loyer bibliothèque janvier-mars 2019	839,49 \$
Méréan Hardy	Archivage janvier et février 2019	471,75 \$
MRC de Bécancour	1er versement quote-part 2019	15 029,00 \$
Pierre Carignan	Remboursement frais de déplacement RIGIDBNY	45,20 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois février 2019	43,01 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Facture intérimaire pour états financiers 2018	4 828,95 \$
RIGIDBNY	Ordure - mars 2019	2 062,50 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels: plan et devis 76%	1 913,18 \$
Sogetel	Téléphone et internet	319,33 \$
SSIRMRCB	1er versement quote-part 2019	17 701,00 \$
Union-Vie	Assurances collectives - mars 2019	750,31 \$
Ville de Bécancour	Entente princes de désincarcération	298,00 \$
	TOTAL :	68 494,62 \$

ADOPTÉE

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1945-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 109.89 \$ ainsi que 4 382.89 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Poste Canada	Achat de timbres pour l'envoi du contrat social de la Sureté du Québec avec les comptes de taxes	80.11 \$
Agence du Revenu du Canada	Ajustement T4 2018	29.78 \$
Salaire	Salaire net février 2019	4 382.89 \$
	TOTAL :	4 492.78 \$

ADOPTÉE

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Remboursement achat de timbres	36,58 \$
Remboursement déneigement entré Sogetel	344,93 \$
Location salle Éric-Côté	95,00 \$
Permis	45,00 \$
Ristourne TVQ - juillet à décembre 2018	3 933,23 \$
Taxes 2018-2019	27 353,95 \$
	TOTAL :
	31 808,69 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Fauchage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder au fauchage des deux côtés des routes municipales ;

Rés.1946-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage des deux côtés des fossés sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de :

- 80\$/h pour l'utilisation d'une faucheuse avec une largeur de coupe de 7 pieds ;
- 90,00 \$ de l'heure pour l'utilisation du bras télescopique ayant une portée de 25 pieds et une largeur de coupe de 5 pieds ;

ADOPTÉE

b. Balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la rue principale ainsi que la rue Saint-Pierre et le stationnement de la salle Éric-Côté ont une accumulation importante de sable suite à l'hiver ;

Rés.1947-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'effectuer le balayage des rues par les entreprises Édouard Paquet au coût de 115\$/h pour le tracteur et 30\$/h pour le camion.

ADOPTÉE

c. Étude de caractérisation de l'immeuble pour l'amiante – 219, rue principale

CONSIDÉRANT QUE la CSST a instauré en 2015 de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante et que celles-ci ont pour objectif de diminuer l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit garder un registre concernant la présence ou non d'amiante et que celui-ci doit être disponible pour la CSST en cas de vérification ou d'inspection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage d'acheter le 219, rue principale et que celui-ci deviendra un bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation est obligatoire pour obtenir la subvention du ministère de la Culture et des Communications ;

Rés.1948-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et résolu unanimement de demander à SoluTests de Bécancour de réaliser la phase 1, soit l'inspection des bâtiments, de localiser les flocages et les calorifuges, et de vérifier l'état des autres matériaux qui sont susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) pour un montant de 929.25\$ au 219, rue principale.

ADOPTÉE

d. Rapport de vétustés des CVAC – 219, rue principale

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications exige un rapport sur l'état des installations en chauffage, ventilation et climatisation avant l'acquisition du 219, rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux offres de services, mais qu'une seule entreprise a donné suite ;

Rés.1949-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Pluritec ingénieurs-conseils pour réaliser un rapport sur l'état des installations en chauffage, ventilation et climatisation pour la somme de 2 350.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

e. Inspecteur municipal adjoint – Groupe conseil MCG

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets désirent embaucher un inspecteur municipal adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci désirent être accompagnées par une ressource externe pour mener le processus de recrutement de ce poste ;

Rés.1950-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer la moitié de l'offre de service du Groupe conseil MCG pour le recrutement d'un inspecteur municipal adjoint pour la somme de 1 975,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

f. **Travaux de rénovation de la salle Éric-Côté**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire rénover la salle Éric-Côté pour la rendre plus fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé à Cynthia Bernard de l'entreprise Jobblo des idées ;

Rés.1951-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à l'installation d'un plancher flottant sur les murs de la salle Éric-Côté.
- Que celui-ci soit installé en régie par l'inspecteur municipal ;
- Que la municipalité accorde un budget maximal de 1 200 \$ plus taxes à l'entreprise Jobblo de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour l'achat du plancher flottant ainsi que des moulures.

ADOPTÉE

g. **Commissaire à l'assermentation**

Monsieur Simon Brunelle, maire et madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière sont commissaire à l'assermentation des personnes en vertu de la loi sur les tribunaux judiciaires.

14. DEMANDES

a. **Association des personnes proches aidantes BNY – demande de don**

Rés.1952-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de faire un don de 50.00 \$ à l'association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES COURANTES

a. **Liste des permis**

Un permis de rénovation a été délivré en février 2019 d'une valeur de 1 800 \$.

b. **Nomination mandataire vente pour taxes**

Rés.1953-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement de mandater la directrice générale, madame Amélie Hardy Demers ainsi que monsieur Simon Brunelle, maire comme représentants de la municipalité lors de la vente pour taxes des propriétés de Sainte-Cécile-de-Lévrard et sont autorisés à miser pour l'équivalent du montant des taxes dues.

ADOPTÉE

c. **Conseil municipal d'avril – modification de la date**

Rés.1954-03-19

Il est proposé par monsieur Éric Chastenay de modifier la date du conseil municipal du mois d'avril. La séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le lundi 1^{er} avril 2019 aura lieu le mardi 2 avril 2019 à 20h.

ADOPTÉE

d. **RÉCIM : Résolution d'engagement de la municipalité afin d'assumer sa part financière au projet de réaménagement du bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière au programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation pour son projet de réaménagement du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit prendre un engagement formel afin d'assumer la part des dépenses non subventionnées ;

Rés.1955-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Amélie Hardy Demers a déposé une demande d'aide financière et s'engage à assumer la part des dépenses non subventionnées par le programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation pour son projet de réaménagement du bureau municipal.

ADOPTE

e. Programme PRIMEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Rés.1956-03-19

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU

ADOPTE

f. Ministère des Transports du Québec – permis travaux d'égout et de voirie

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

Rés.1957-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard se porte garante de tous travaux prévisibles et imprévisibles qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera en son nom sur les routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en 2019 et qui permettra de se soustraire à l'obligation d'un dépôt de garantie ;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;
- Que la Municipalité nomme Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale par et Mario Demers, inspecteur municipal, à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

g. MTQ – demande pour changer le ponceau #3933-5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réaliser des travaux de reconstruction d'égout domestique sur la rue Principale, sur une longueur approximative de 125 mètres et des travaux connexes ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a constaté que le ponceau #3933-5, appartenant au MTMDET, est très peu fonctionnel compte tenu des accumulations très importantes de sédiments dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau #3933-5 est situé près des travaux de reconstruction d'égout domestique que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard effectuera avant le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau #3933-5 aura un impact sur les plans et devis des travaux de reconstruction d'égout domestique sur la rue Principale ;

Rés.1958-03-19

Il est proposé par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de remplacer le ponceau #3933-5 durant l'été 2019 et de faire parvenir les plans et devis des travaux de reconstruction d'égout domestique sur la rue Principale.

ADOPTÉ

16. AFFAIRES NOUVELLES

a. Félicitations aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont organisé avec brio la 8^e édition du festival d'hiver ainsi que le souper canadien ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont reçu de nombreux commentaires de félicitations de la part des participants ;

Rés.1959-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ainsi qu'à M. Serge Brisson pour les féliciter et les remercier pour leurs excellents travaux dans l'organisation de la 8^e édition du Festival d'hiver ainsi que du souper canadien.

17. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion : règlement d'emprunt pour l'achat de l'immeuble situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard, les rénovations et l'aménagement du celui-ci en bibliothèque et bureau municipal ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 770 335 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés.

Rés.1960-03-19

Le conseiller monsieur Éric Chastenay donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement d'emprunt pour l'achat de l'immeuble situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard, les rénovations et l'aménagement du celui-ci en bibliothèque et bureau municipal ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 770 335 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

b. Avis de motion : règlement sur les compteurs d'eau

Rés.1961-03-19

Le conseiller monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement sur les compteurs d'eau. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

c. Règlement général harmonisé

RÈGLEMENT 2019-03-02

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et ses 12 municipalités ont collaboré à la rédaction d'un projet de règlement à l'égard des nuisances, de la circulation et du stationnement, de la sollicitation et du colportage, de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans les endroits publics, des animaux et des systèmes d'alarme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est issu d'un exercice de concertation avec l'ensemble des municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité, avant de modifier le règlement, devra obtenir le consentement de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation ;

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le cannabis* crée un cadre juridique strict pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis partout au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jugé satisfaisantes les dispositions prévues à la *Loi sur le cannabis* ;

CONSIDÉRANT QUE les articles du présent règlement sont adoptés en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, du *Code de la sécurité routière* ainsi qu'en vertu d'autres lois et ne peuvent être modifiés ou abrogés que par un règlement approuvé conformément aux dispositions de ces lois habilitantes ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement abroge tous les règlements, résolutions et actes d'accord antérieurs ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Sébastien Lemay lors de la séance du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été envoyée le 31 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Rés.1962-03-19

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de règlement 2019-03-02 portant le titre « Règlement général harmonisé » soit adopté.

ADOPTÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1963-03-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 22h13.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale et
secrétaire-trésorière